

Valentina, née par GPA : « J'ai l'impression d'être la porte-parole d'une cause qui n'avance pas »



Valentina Mennesson est née en octobre 2000 d'une GPA aux Etats-Unis. (Editions Michalon)

Valentina, 18 ans, est née par GPA. Depuis, ses parents se battent pour qu'elle soit reconnue officiellement comme leur fille. Entretien.

Par Louise Auvitu

Publié le [15 janvier 2019 à 11h04](#)

Avec ses longs cheveux bruns de naïade et son sourire timide, Valentina est une jolie jeune femme. Pour autant, on a beau scruter la demoiselle vêtue de noire et aux ongles rose bonbon assise en face de nous, rien dans son apparence ou dans son comportement ne semble la distinguer des autres jeunes de son âge. D'ailleurs, elle le dit elle-même, elle est « normale ».

L'histoire de Valentina et de sa sœur jumelle Fiorella débute en l'an 2000 à 9.000 km de la France. Sur les terres ensoleillées de la Californie, Sylvie et Dominique Mennesson viennent de devenir parents. Dans une maternité de San Diego, les voilà qui tiennent pour la première fois dans leur bras leurs deux petites filles. Leur joie est immense et inespérée.

Sylvie ne pouvant avoir d'enfant, le couple a eu recours à une gestation pour autrui (GPA). Les gamètes sont ceux de Dominique, les ovocytes ceux d'une amie du couple, Isabelle, et l'utérus dans lequel ils ont été placés est celui d'une Américaine, Mary. Parce que cette méthode de procréation médicalement assistée est interdite en France, [les Mennesson mènent un combat depuis près de 18 ans](#) pour que leurs filles soient reconnues comme telles. Aujourd'hui, malgré quinze décisions de justice (voir encadré à la fin de l'article), ce n'est toujours pas le cas. Valentina et Fiorella n'existent pas non plus pour l'état civil français.

De passage à Paris, avant qu'elle ne reparte pour l'Angleterre où elle fait ses études, Valentina a accepté de nous rencontrer pour nous parler de son livre « Moi, Valentina, née par GPA » (en librairie le 17 janvier). Ce témoignage, c'est celui d'une jeune femme heureuse qui a décidé de parler ouvertement de ce que cela représente d'être née par GPA.

Dès les premières lignes de votre livre, vous vous présentez comme une jeune fille « normale », comme si vous cherchiez à vous fondre parmi les autres. Pourquoi ?

Si ma naissance n'est pas commune, elle ne me résume pas pour autant. Il faut bien comprendre que le fait d'être née par GPA aux Etats-Unis n'est qu'un détail de ma vie. Cela ne détermine pas qui je suis. Certaines personnes s'imaginent que je vis mal le fait que ma mère ne m'ait pas porté dans son ventre, que cela a nécessairement perturbé mon enfance, ce n'est absolument pas le cas. Je ne suis pas triste, je ne souffre d'aucun problème psychologique. Bref, je me porte très bien. Quand je leur dis ça, les gens semblent parfois déçus de constater que la faille qu'ils imaginaient n'existe pas. Si j'ai décidé d'écrire ce livre, c'est justement pour qu'on cesse de penser ou de parler à ma place.

En réalité, est-ce que vous y pensez souvent ?

Seulement quand je suis en face d'un journaliste. Là, je me sens différente. Mais sinon, je ne me lève pas tous les matins en me disant : « Hey, je suis née par GPA ». D'ailleurs, je suis certaine que les enfants adoptés ne pensent pas à leurs géniteurs tous les jours. Pourquoi le ferions-nous ? Quant à mes amis, ils sont au courant, mais ce n'est pas un sujet de discussion entre nous.

Comment ont-ils réagi en apprenant la particularité de votre naissance ?

Comme la plupart des gens, leur première réaction a été de dire : « Ah, mais alors tu as une deuxième mère ? » Je leur ai dit le plus simplement du monde que Mary est une mère pour ses enfants, mais qu'elle n'est pas une mère pour moi. Elle m'a portée dans son ventre, c'est donc ma gestatrice. D'ailleurs, je préfère ce terme à celui de « mère porteuse », deux mots qui selon moi n'ont rien à faire ensemble et qui créent surtout de la confusion chez les gens. Ma mère, c'est ma mère, celle qui m'a élevée, celle qui a voulu de moi.

Vous êtes restée en contact avec Mary, votre gestatrice, mais aussi avec la donneuse d'ovocytes, Isabelle. Quels liens entretenez-vous avec ces deux femmes ?

Mary vit aux Etats-Unis. Avec ma famille, nous lui rendons visite assez régulièrement. Je m'entends bien avec ses enfants, qui sont un peu comme des cousins pour moi. Quant à Isabelle, la donneuse d'ovocytes, qui vit en France, c'est une très bonne amie de ma mère que je croise assez régulièrement. J'ai beaucoup de reconnaissance pour ces femmes parce que

c'est grâce à elle que je suis née. Sans elles, je n'existerais pas. Mais elles restent à mes yeux des amis proches de mes parents. Ça s'arrête là.

Vos parents ne vous ont jamais dit solennellement : « Tu es née par GPA ». Comment vous l'ont-ils fait comprendre ?

Je l'ai appris et compris au fil du temps. J'ai toujours su que ma mère ne m'avait pas portée dans son ventre, tout comme j'ai toujours su qu'elle était ma mère. A 4 ans, on ne sait pas ce qu'est une fécondation in vitro ou une GPA. A cet âge, tout est bien plus imagé. Moi, je visualisais une graine et un chou-fleur. Le tableau d'ensemble s'est précisé en grandissant. Quand j'ai eu 16 ans, j'ai décidé de choisir la GPA comme sujet des travaux personnels encadrés (TPE). Je voulais me faire ma propre opinion sur le sujet et ne pas me contenter de ce que je savais de mes parents. A cette occasion, j'ai pu parler à d'autres enfants comme moi. La seule chose qui les différençait de moi, c'était que dans leurs cas, les parents avaient attendu pour leur faire une annonce officielle. Comme tout enfant qui apprend que ses parents lui ont menti, ils ont été bouleversés. Je peux le comprendre. Je suis contente de ne pas avoir vécu la même chose.

Vous en avez rencontré beaucoup des enfants nés de la même façon que vous ?

Pas tant que ça. Probablement parce qu'ils sont souvent bien plus jeunes que ma sœur ou moi. J'imagine qu'il y en a, mais je crois qu'un grand nombre d'entre eux préfèrent cacher leur naissance ou tout simplement ne souhaitent pas en parler aux médias.

Est-ce que le fait d'être née par GPA aux Etats-Unis a eu un quelconque impact sur vos relations sociales, notamment à l'école ?

Quasiment pas. Ça a un peu changé quand les journalistes se sont intéressés à nous. Mes camarades de classe se demandaient pourquoi des caméras m'attendaient à la sortie de l'école. Ils s'imaginaient que j'étais quelqu'un de super génial, une sorte de célébrité. Je leur expliquais, puis on retournait à nos jeux.

La plupart de mes professeurs n'en ont jamais rien su. Il faut dire que je ne me présentais en début d'année pas en disant : « Bonjour, je m'appelle Valentina et je suis née par GPA. » Ceux qui l'ont appris ont été très compréhensifs. Je me rappelle juste d'un épisode en terminale où ma prof de philo a lancé un débat sur les « mères porteuses ». Elle enchaînait inepties sur inepties, racontait que c'était extrêmement « dangereux et malsain » parce que le « ventre s'étirait » et que leurs corps n'arrivaient pas « à supporter ces chocs ». Je n'ai pas osé prendre la parole parce que je ne voulais ni m'afficher aux yeux de tous, ni contredire ma prof, figure de savoir et d'autorité.

Ce n'était probablement pas la première fois que vous étiez confrontée à ce genre de discours. Il y a aussi eu la Manif pour tous...

En voyant ces millions d'hommes et de femmes manifester dans la rue, je n'ai pas ressenti de colère, mais surtout de l'incompréhension. Je ne doute pas, je sais qui je suis. En fait, c'est très rare que quelqu'un ose me dire des choses désobligeantes en face. Souvent, ils se contentent de laisser des commentaires. « Tes parents devraient être en prison » ou « tu devrais avoir honte », voici ce que les gens sont capables d'écrire. En règle générale, j'évite de les lire. Contrairement à ma sœur qui est plus sensible, ça ne m'atteint pas. Et puis, je

pense aussi à tous ceux qui avaient une fausse idée de la GPA et qui ont fini par changer d'avis. Heureusement que les personnes ouvertes d'esprits sont plus nombreuses que les autres.

Parce que vous êtes née par GPA aux Etats-Unis, votre sœur et vous-même n'êtes pas reconnues officiellement comme les filles de vos parents. Est-ce que ça compte pour vous ?

Mon père refuse d'être reconnu sans ma mère. J'avoue que j'ai du mal à comprendre pourquoi est-ce si compliqué de reconnaître qu'un enfant est l'enfant de ses parents ? Sur le volet purement administratif, cela ne m'a jamais vraiment posé de problème. Avant, je n'avais qu'un passeport américain et je trouvais ça stylé. Il y a deux ans, j'ai fini par avoir un passeport français. Aujourd'hui, le seul truc qui bloque, c'est le livret de famille. Ni ma sœur ni moi n'y sommes mentionnées.

Est-ce que vous n'en avez pas un peu marre d'être sans cesse médiatisée et de tenir toujours le même discours ?

Au début, cela me semblait important de montrer que notre famille n'était pas si différente des autres. Mais, avec le temps, j'ai parfois l'impression d'être la porte-parole d'une cause qui n'avance pas. Répéter toujours les mêmes choses alors que le débat sur la GPA est au point mort, c'est parfois usant. En y réfléchissant, rien a changé en dix ans. Lors de repas de famille, il arrive que le sujet revienne sur la table. Mon père ou ma sœur en parlent souvent. Moi, ça m'agace parce que j'ai l'impression qu'on tourne en rond, alors j'essaye d'orienter la conversation sur autre chose, que ce soit sur mes études ou sur l'avenir. Pour autant, il n'est pas question de jeter l'éponge. Quand j'en ai marre, je pense aux autres enfants nés de GPA et je me dis que ce combat que mène ma famille, c'est aussi pour eux. J'espère sincèrement qu'un jour les choses auront changé, que tout sera plus simple pour eux.

Pensez-vous qu'un jour la France légalisera la gestation pour autrui ?

Avant tout, je pense que la priorité est la reconnaissance des enfants nés par GPA. Après, je ne me prononce pas pour une légalisation demain. Pourquoi ? Parce que je pense que beaucoup de Français manquent d'informations ou ont des idées fausses. Pour légaliser, il faut savoir de quoi on parle. Les croyances, les habitudes, la définition de la GPA doivent encore changer pour qu'on en arrive à mettre en place un système. J'ai conscience que cela prendra du temps. Evidemment, j'aimerais qu'un jour la France mette en place un système similaire à celui des Etats-Unis. Là-bas, il n'y a rien d'anormal à porter l'enfant d'autrui. Ce n'est pas pour l'argent qu'on le fait, mais simplement par altruisme. Ce n'est pas du tout vu comme quelque chose de mal.

18 ans de combat judiciaire

Octobre 2000 : Valentina et Fiorella naissent aux Etats-Unis. Les certificats de naissance établis en Californie désignent les époux Mennesson comme parents, mais la France refuse la transcription des actes et transmet le dossier au parquet de Nantes. C'est avec leurs passeports américains que les fillettes rentrent en France.

2005 : Sur instruction du parquet, les actes de naissance sont transcrits en 2002 sur les registres d'état civil, mais le 16 mai 2003, le procureur de Créteil assigne les deux parents en

justice pour annuler cette transcription. En 2005, le tribunal juge l'action irrecevable. La cour d'appel confirme ce jugement. Le couple a alors obtenu la transcription des actes et la fin des poursuites.

2008 : la Cour de cassation annule l'arrêt de la cour d'appel de Paris. Estimant que les actes sont liés à GPA, ils ne peuvent être transcrits sur le livret de famille. En 2010, un nouveau jugement de la cour d'appel de Paris le confirme : la transcription des actes est bien annulée.

2011 : le couple Mennesson se pourvoit en cassation, mais la Cour rejette leur pourvoi.

2014 : les époux Mennesson initient une procédure devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). La CEDH tranche en leur faveur : elle condamne la France pour son refus de reconnaître la filiation.

2015 : la Cour de cassation tire les conséquences de la jurisprudence de la CEDH. Des enfants nés par GPA peuvent être inscrits sur les registres de l'Etat civil français mentionnant leur père lorsque la paternité n'est pas contestée. En revanche, le lien de filiation avec la mère qui les élève ne sera pas reconnu. L'acte mentionnera comme mère la femme ayant accouché.

Juillet 2017 : la jurisprudence de la Cour de cassation évolue. Elle ouvre la voie à la reconnaissance légale des deux parents par le biais d'une procédure d'adoption. Les Mennesson, estimant ne pas avoir à adopter leurs filles, refusent.

Septembre 2018 : l'avocat de la famille demande à la Cour de cassation la transcription des actes pour les deux parents. La Cour décide de solliciter un avis consultatif de la CEDH sur la transcription d'un acte de naissance désignant une « mère d'intention », en l'occurrence Sylvie.

Louise Auvitu